



A ton le droit de retirer une facture téléphone sur mon salaire

Par **Mickael**, le **10/07/2009** à **09:29**

Bonjour,

A t on le droit de retirer de mon salaire une consommation de téléphone d'entreprise de 4 mois en arrière sans courrier et suite a un licenciement dans l'attente d'une réponse merci d'avance